

COMPTE-RENDU AUDIENCE RECTRICE

Du 12 janvier 2021 (en visio)

M DIAZ (Secrétaire Général de la rectrice) – M FOSELLE (DRH)
Mme GARNIER (IA-IPR EPS Caen)

1- Sur les enseignements de spécialités EPS

Pourquoi la carte des enseignements de spécialité EPS n'est pas actée lors du CTA de janvier avec les autres spécialités ?

Réponse SG : Le calendrier est trop contraint avec des programmes toujours en construction et une annonce faite tardivement par le ministère.

Commentaires du SNEP FSU

Le gouvernement agit toujours dans l'urgence et tardivement : cela ne laisse pas le temps aux personnels de faire des choix réfléchis sur l'offre de formation proposé aux élèves.

SNEP FSU : Pourquoi la proposition n'a pas été faite de façon très large aux équipes de l'académie

IA-IPR : Une information a été faite mais pas sur les deux périmètres normands, cela devrait être fait. On a communiqué avec les chefs d'établissements.

SNEP FSU : quelles implantations pour ces enseignements de spécialité dans l'académie ?

Réponse SG : L'implantation retenue sera sur 1 enseignement par département (donc 5 enseignements sur l'académie de Normandie) avec une limitation du ministère à 3 par académie. Cette implantation se fait sous une dimension d'expérimentation, ce qui n'empêchera pas la montée rapide de cet enseignement les années futures.

SNEP : Demande de critères clairs de départage, internat possible, revenir à minima sur les options lourdes existantes (4 sur le périmètre Rouen et 2 sur périmètre Caen), en tenant compte des grosses agglomérations, d'un internat, dans un souci d'une égale offre de formation sur toute la Normandie

SG : le recensement est en cours, le recueil des demandes des établissements est en cours, avec l'ensemble des experts (IPR et chefs).

Commentaires du SNEP FSU

Les consignes ministérielles de 3 ouvertures par académies permettent d'ouvrir une spécialité supplémentaire sur le périmètre ROUEN. Nous continuerons à porter cette demande.

SNEP FSU : inquiétude sur la mise en place des spécialités EPS après les CA des établissements et une fois les DHG votées : Le SNEP-FSU demande donc qu'avec le contexte particulier, ces spécialités soient implantées avec des moyens supplémentaires en heures poste.

Réponse SG La question importante restera l'information aux familles et aux élèves. Sur la question des moyens, le rectorat « accompagnera » les équipes pour l'implantation de ces enseignements de spécialité.

Est-ce que d'autres matières pourraient intervenir.

On en veut deux sur le 76.

Commentaires du SNEP FSU

Nous n'avons aucune certitude sur les moyens supplémentaires accordés par le Rectorat.

Nous continuerons à porter cette demande pour que l'implantation des spécialités EPS ne soient pas mis en concurrence avec les autres disciplines une fois la DHG votée au CA.

2- Sur les CPGE

SNEP FSU : des heures dédiées aux CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles) ne sont pas données à des cours d'EPS. Tous les élèves de CPGE doivent pouvoir en bénéficier, d'autant plus avec le constat de la baisse d'activité physique chez les jeunes adultes. 80% des CPGE ne sont pas appliqués dans les lycées.

Réponse SG : on va envoyer une note de rappel aux chefs d'établissement

Commentaires du SNEP FSU

Les DHG étant globalisées, les chefs ne manquent pas l'occasion d'utiliser les heures d'EPS à d'autres matières pour des dédoublements, des « colles » supplémentaires. Chaque équipe doit intervenir pour faire respecter les horaires obligatoires et que les heures soient prévues dans la DHG.

3- Sur les cours le mercredi après-midi

SNEP FSU : 40% des établissements hauts et bas normands ont déjà des cours qui impactent fortement le bon déroulé de l'AS et des compétitions UNSS le mercredi après-midi. Le SNEP-FSU a donc interpellé Madame La Rectrice, présidente du CRUNSS, pour rappeler à chaque chef d'établissement que le mercredi après-midi doit rester un temps dévolu aux pratiques de l'Association Sportive et de l'UNSS.

Réponse SG : on fera un rappel aux chefs d'établissement

IPR EPS : les chefs sont contraints de placer des cours, cela leur est difficile de faire autrement

SNEP FSU : est surpris que les directions régionales n'aient pas effectué un sondage chiffré du nombre d'établissements concernés

Réponse IPR EPS : les lycéens ont une pratique basée sur des temps événementiels et occasionnels

Commentaires du SNEP FSU

Les chefs d'établissement retournent souvent le problème : c'est parce qu'il n'y a pas beaucoup d'élèves à l'AS, qu'ils se permettent de placer des cours.

Mais que font-ils pour la promotion du sport scolaire ?

4- Sur les Protocoles lycéenne et examens EPS

SNEP FSU : évoque les difficultés et les inquiétudes ressenties par une majorité des équipes EPS sur la rédaction des nouveaux protocoles des référentiels EPS lycée, et de leurs mises en œuvre sur le terrain («Véritable usine à gaz » pour évaluer les AFL 2 et 3 avec des classes de Terminales, impossible sur le terrain), des pressions du corps d'Inspection pour les retours des référentiels écrits des équipes avant la Toussaint (alors que sur le terrain, les équipes EPS étaient focalisées sur l'application des protocoles sanitaires du COVID... On ne peut que constater l'important décalage entre les attentes de l'Inspection et la réalité du terrain !

Réponse IPR EPS : Délais longs laissés aux équipes, proposition de soutien à la rédaction des protocoles... et rappelle faire entière confiance à la profession pour gérer l'équité grâce à des référentiels adaptés à chaque établissement.

SNEP FSU : Sur la session 2020, Quid du nombre de notes à faire remonter ? Les inquiétudes fortes par rapport à l'équité d'une évaluation en CCF sans référentiels nationaux

Réponse IPR EPS : Les directives nationales demandent de faire remonter 2 notes de CCF, mais pour tous ceux qui ne le pourront pas, la bienveillance envers les élèves restera de mise... L'Académie n'apporte pas de réponse supplémentaire à ce sujet, car attend un cadrage national. Les attentes évolueront sans doute dans le temps en fonction des mises en œuvre de chacun sur le terrain et des évolutions des conditions sanitaires dans le pays. Statu quo, donc pour l'instant.

5- Sur les installations sportives (nos salles de classe !)

SNEP FSU : quelles sont les démarches de l'institution, du rectorat pour la construction de, de gymnases, qui représentent nos « salles de classe EPS » ? Le SNEP-FSU demande que le Rectorat prenne attache auprès des collectivités territoriales pour la construction d'installation intra-muros (guide du ministère). Il n'est par exemple pas admissible de construire un établissement scolaire sans prévoir des installations sportives comme pour le lycée de Bourg Achard.

Réponse : c'est une de nos préoccupations et la remarque est notée.

6- Sur les différences de traitement Femmes-Hommes dans la carrière

SNEP FSU : constat des différences de traitement entre les promotions des hommes et des femmes. Si les femmes accèdent à la Hors Classe dans les mêmes proportions que les hommes, elles y accèdent avec des années de décalage. On constate une auto-censure chez les femmes, qui freine l'accès aux promotions.

Réponse DRH : on partage cette volonté d'égalité de promotion, et les LDGFP prennent en charge cette question. Je retiens la proposition d'un bilan régulier, et nous sommes sensibles à cette question.

7- TZR remplacement

SNEP FSU : De nombreux cours d'EPS n'ont pas été assurés cette année particulièrement. A cette rentrée de septembre 2021, la majorité des TZR ont été affectés sur des postes à l'année : 21% de TZR en moins en EPS sur le périmètre Rouen (- 15 postes de TZR). Le SNEP FSU demande d'augmentation du nb de TZR pour la rentrée prochaine.

Réponse DRH : le souci n'est pas tant le nb de TZR que la répartition des TZR par zone. Sur le Havre, l'an dernier, on avait trop de TZR sans affectation. Cette année, ce n'est pas le cas. La situation n'est pas identique chaque année. On se questionne sur la souplesse et les modalités différentes sur la répartition des TZR (remplacement hors zone, agrandissement des zones de TZR)

SNEP FSU : cette réponse ne nous satisfait pas, on a 21% de TZR en moins, et donc une conséquence directe sur les cours d'EPS qui ne sont pas assurés. Il y a bien une corrélation entre le nb de TZR et le taux de remplacement. Choisir des zones de remplacement plus grandes va dégrader les conditions de travail des TZR (plus de fatigue, conditions de travail dégradée,...) et c'est aussi un non-sens au niveau écologique.